

DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Connaître les 12 articles constituant le code de déontologie des professionnels de l'immobilier
Adopter les bonnes pratiques

Public

Agents immobiliers
Syndics de copropriété
Administrateurs de biens
Marchands de listes

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés et quizz
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

2h00 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LA DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Les personnes concernées par l'obligation de déontologie
Le CNTGI redéfini par la loi ELAN
Le contenu et l'analyse du décret du 28 août 2015
Les règles relatives à la formation continue et à la compétence initiale

2. LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les dispositions relatives aux cartes professionnelles
Les obligations d'information imposées aux détenteurs de cartes, aux négociateurs et aux directeurs (lien capitalistique juridique)
Les obligations relatives à la garantie financière et au registre répertoire
La médiation

3. LE CONTROLE DE LA DGCCRF*

L'extension des pouvoirs de la DGCCRF

**Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes*

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant